

# CHALLENGE CYCLOSPORTIF 06

## REGLEMENT 2017

### Article 1 – ORGANISATION

Le « Challenge cyclosporatif 06 » 2017 est un classement par points qui portera sur cinq épreuves cyclosporatives du département des Alpes Maritimes :

- 14 mai – La Vençoise (Souvenir Fréchaud) - Vence
- 28 mai – La Mercan'Tour Café du Cycliste Turini – Saint Martin Vésubie
- 18 juin – La Mercan'Tour Café du Cycliste Bonette – Guillaumes/Valberg
- 25 juin – Les Cimes du Mercantour – Breil-sur-Roya
- 1er octobre – La Mercan'Tour Madone-Peille

Des classements « scratch » et par catégories seront organisés (cf. art.4)

### Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Pour rentrer dans le classement général final les participants devront avoir participé à au moins quatre épreuves sur cinq. Les concurrents ayant participé à 4 épreuves sur 5 mais n'ayant pas participé à chaque fois au même parcours (grand ou petit) pourront être malgré tout classés. Ils apparaîtront au classement du parcours auquel ils auront participé le plus de fois (Exemple : un concurrent a participé à 3 épreuves sur le grand parcours et à une sur le petit parcours, celui-ci sera classé au général final sur le grand parcours. Seuls les points obtenus sur les grands parcours entreront dans le décompte final).**

En cas d'une répartition équitable (2 épreuves sur le grand parcours, 2 épreuves sur le petit parcours), le grand parcours primera.

La participation au classement du « Challenge Cyclosporatif 06 » implique l'acceptation du présent règlement par les participants.

### Article 3 - ENGAGEMENTS

Le montant de l'engagement sur chaque épreuve est laissé libre à l'appréciation de chaque organisateur. Il n'existe pas d'engagement global sur les 5 épreuves, les concurrents devront s'inscrire directement à chaque manche via les sites dédiés.

### Article 4 - MODALITES DE CLASSEMENT

#### 4.1 Parcours

Toutes les épreuves comporteront deux parcours, un petit parcours et un grand parcours.

Les deux parcours feront l'objet d'un classement séparé scratch et par catégorie (cf. article 4.2 ci-après).

Nota: Les organisateurs pourront proposer d'autres parcours, mais ceux-ci ne seront pas pris en compte pour le classement du Challenge.

#### 4.2 Catégories retenues

Femmes : Catégorie A : de 18 à 35 ans / Catégorie B : de 36 à 49 ans / Catégorie C : au-delà de 50 ans

Hommes : Catégories D : de 18 à 35 ans / Catégorie E : de 36 à 45 ans / Catégorie F : de 46 à 55 ans / Catégorie G : de 56 à 65 ans / Catégorie I : au-delà de 65 ans

Catégorie Handisport : (H)

Rappel: L'appartenance à une catégorie est déterminée par rapport à l'année civile en cours. (Ex : un concurrent homme né en juillet 1981 sera classé dans la catégorie E tout au long de la saison)

#### 4.3 Attribution des points

Sur chaque épreuve du Challenge les 50 premiers du classement scratch de chaque parcours (grand et petit) obtiennent des points. En plus des points au classements scratch, des points seront attribués sur le classement de chaque catégorie sur 10 coureurs. Les points seront attribués de la manière suivante :

- Scratch : 65, 60, 55, 52, 50, 48, 46, 44, 42, 41, 40, 39 points etc... jusqu'au 50e, 1 point.
- Catégories : 15, 12, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 points sur les 10 premiers de chaque catégorie

**Les points obtenus au scratch permettront de déterminer le classement général « Scratch »**  
**Les points obtenus dans la catégorie permettront d'établir le classement par catégorie.**

*(Exemple : Je termine 5<sup>e</sup> au scratch du grand parcours et 2<sup>e</sup> de ma catégorie, je marque 50 points sur le classement « scratch-Grand parcours » et 12 points dans le classement de ma catégorie.)*

Le classement général final (scratch et catégorie) du Challenge prendra en considération le total des points sur l'ensemble des 5 épreuves.

En cas d'égalité les concurrents ayant participé à toutes les épreuves (5) seront favorisés. En cas de nouvelle égalité, ils seront départagés par la meilleure place scratch obtenue.

Un bonus de 25 points sera attribué pour les participants ayant terminé les 5 épreuves sur le classement scratch, de 10 points sur le classement par catégorie.

## **Article 5 - LES RECOMPENSES**

Pour être comptabilisé au classement final du Challenge tout participant devra avoir participé à au moins 4 des 5 épreuves (art.2).

Seront récompensés **les 3 premiers au classement final scratch des petit et grand parcours** sur le cumul de leurs points obtenus aux classements scratches.

Seront récompensés **les 3 premiers de chaque catégorie définie à l'article 4.2 sur les petits et grand parcours.**

La remise des récompenses sera effectuée en fin de saison (date à fixer ultérieurement) lors d'une soirée de remise des prix des différents challenges sportifs départementaux.

Les différents lauréats seront invités. Leur présence sera obligatoire lors de la remise des récompenses. En cas d'absence, ils ne recevront pas leur récompense.

## **Article 6 - GESTION DU TROPHEE**

La gestion du « Challenge Cyclosporitif 06 » sera assurée par l'association « Club Alpes Azur », avec notamment l'élaboration du règlement, le calendrier, la coordination entre les différents organisateurs, le suivi du classement général provisoire et final et la coordination de la promotion, cela avec l'appui du Conseil Départemental 06.

Toute réclamation concernant les classements du Challenge devra intervenir **avant le 15 octobre 2017** auprès des organisateurs par mail [clubalpesazur@gmail.com](mailto:clubalpesazur@gmail.com)

Pour tout renseignement complémentaire sur les épreuves, merci de contacter les différents organisateurs des épreuves concernées. (Coordonnées sur le site [www.challengecyclo06.com](http://www.challengecyclo06.com))

## **Article 7 - PROMOTION**

Les organisateurs des épreuves comptant pour le Challenge seront les seuls à pouvoir utiliser dans leur communication le label et la mention "Epreuve comptant pour le Challenge Cyclosporitif 06 2017".